



Annick GREMY
Mairie de GRIÈGES

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

27 MARS 2024

ID : 001-210101796-20240326-202414-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	14 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 26 MARS 2024
2024 / 14**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GRÉMY Annick, Mme MOLARD Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHÉY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, certains fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2024 soit une contribution de 585.90 € ;

- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65574 du Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY